

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

L'an deux mille vingt-six le 27 avril à 18 h 30, le Conseil municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Denise CORTIJO, Maire.

Étaient présents : CORTIJO Denise - FAYE Vincent - DEGERS Laurence - DUVALEY Franck - PAYAN Miguel - TARQUIS Laurence - PAHUN Laurent - NOUVEL Honoré - LE ROUX Dominique - ARMENGAUD Philippe - MOULY NIETO Isabel - SALVADOR Joseph - ROYERE Myriam - CHALGHOUMI FORET Nabiha - DELPEUCH Nicolas - PUNTOUS ALBENQUE Loetitia - DHELLEMES Anne - STROH Marianne - SALEIX Maxime - BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio - BASQUIN Odile - BAUDET Xavier - HUSSET Alexandra - GROSS Isabelle

Ayant donné pouvoir : ALIGÉ Sabine à FAYE Vincent - LETISSE Fabien à Maxime SALEIX - GOUPILLE Stéphanie à PAYAN Miguel - PRADIER Fanny à TARQUIS Laurence

Étaient absents : /

Secrétaire de séance : Maxime SALEIX

Étaient présents sans voix délibérative : Léopoldine THERY, Directrice générale des services - Renaud SPADOTTI, Responsable du Service juridique-assemblées-commande publique-élections - SAUVAGE Jules, Responsable du Service des Finances

Date de la convocation : 13 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 29

Quorum minimum : 15

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 29

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Note explicative de synthèse sur les projets de délibérations

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026

1. FINANCES - Adoption du Compte Financier Unique 2025 de la Commune

2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Bilan sur la formation des élus pour l'année 2025

3. FINANCES - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025 de la Commune

4. FINANCES - Adoption du Compte Financier Unique 2025 de l'ECP

5. FINANCES - Affectation du résultat 2025 de la Commune

6. FINANCES - Affectation du résultat 2025 de l'ECP

7. FINANCES - Adoption du Budget Primitif (BP) 2026 de la Commune

8. FINANCES - Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

9. FINANCES - Adoption du BP 2026 de l'ECP

10. FINANCES - Vote des subventions d'équilibre à l'ECP et au CCAS

11. FINANCES - Attribution des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires pour l'exercice 2026

12. FINANCES - Attribution des subventions 2026 aux associations – conventions d'objectifs et de moyens avec les associations

13. MDC-CENTRE SOCIAL - Convention de partenariat avec l'Opéra national du Capitole pour l'atelier « Chanter en chœur et en famille »

14. MDC-CENTRE SOCIAL - Convention de mise à disposition d'un babyfoot inclusif

15. ADMINISTRATION - Révision du règlement du Marché Gourmand

16. ADMINISTRATION - Révision du règlement du Marché de Noël

17. ADMINISTRATION - Convention de déploiement du dispositif « CTG dans ma poche »

18. ADMINISTRATION - Convention de demande de statistiques à la CAF pour le diagnostic CTG

19. ADMINISTRATION - Renouvellement de la Convention avec le PRH31 pour la mise à disposition du RPE
20. RPE - Convention partenariale – Pacte local des Solidarités 2025-2027
21. PERSONNEL - Création d'un Comité social territorial commun entre la Commune de Pibrac et le CCAS de la Commune de Pibrac
22. PERSONNEL - Création de deux emplois permanents d'agent polyvalent entretien- restauration
23. PERSONNEL - Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles
24. PERSONNEL - Création d'un emploi permanent de responsable des bâtiments communaux
25. PERSONNEL - Création d'un emploi permanent de responsable des espaces verts
26. ADMINISTRATION - Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs
27. FINANCES - Vote des tarifs de l'événement « Pibrac en Scène » - programmation 2026 de l'Espace Culturel de Pibrac
Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations
Questions diverses

Madame Denise CORTIJO, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal.

Désignation du Secrétaire de séance

Mme CORTIJO, Maire

Je vous propose de désigner Maxime SALEIX en tant que secrétaire de séance. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité, je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC38 « INSTITUTIONS » Désignation du secrétaire de séance
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026

Mme CORTIJO, Maire

Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC39 « INSTITUTIONS » Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

Mise au vote du scrutin public pour les votes des délibérations présentées pendant la séance

Mme CORTIJO, Maire

Comme d'habitude, je vais vous demander si vous êtes toujours d'accord sur la mise au vote du scrutin public pour les délibérations présentées. Cela veut dire que nous allons présenter les délibérations et s'il y a l'unanimité, je dirais « unanimité » et s'il y a de l'opposition, je citerai le groupe ou les noms des personnes qui sont contre. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

Note explicative de synthèse sur les projets de délibérations

Mme CORTIJO, Maire

Vous avez tous reçu la note de synthèse sur les projets de délibération. Cette note vise à présenter synthétiquement chaque projet de délibération afin que chacun puisse les comprendre et voter en toute connaissance. Normalement, tout le monde l'a reçue. (*Oui*) Je vous remercie.

Je vais décliner l'ordre du jour. Nous allons commencer par le point 1 relatif aux finances avec l'adoption du Compte Financier Unique 2025 de la Commune.

Je voulais vous dire également en préambule que vous avez reçu le tableau récapitulatif des indemnités des élus pour l'année 2025. Il a été transmis à l'ensemble des conseillers. Je le précise parce que cela doit être consigné dans le PV.

1. FINANCES - Adoption du Compte Financier Unique 2025 de la Commune

Mme CORTIJO, Maire

Le premier point relatif aux finances sera présenté par Monsieur FAYE avec l'appui de la maquette CFU. Les adaptations de forme suite à la Commission permanente du 23 avril dernier ont été intégrées et les notes CFU Commune et ECP et les notes BP ECP vous ont été renvoyées par mail. C'est bien exact ? Madame BASQUIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est bien exact, mais il y a encore une erreur dans le compte rendu du CFU, sur la note. S'agissant de l'exécution budgétaire générale, au troisième paragraphe : « *La section d'investissement de l'exercice 2025 se solde par un résultat déficitaire (...) pour un montant de 1 154 k€* ». Cela n'a toujours pas été changé. Cela fait beaucoup.

Mme CORTIJO, Maire

Merci de le corriger, s'il vous plaît. Merci pour cette remontée.

Au regard de l'article L2121-14 du CGCT, le Conseil municipal doit désigner un Président qui soumettra la délibération au scrutin puisque je ne dois prendre part ni aux débats ni au vote. Je vous propose aujourd'hui de désigner Monsieur le Premier Adjoint, Monsieur Vincent FAYE, comme Président de séance pour cette délibération. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Secrétaire de séance doit mentionner que je ne prends pas part au vote ni aux échanges.

M. FAYE, Adjoint au Maire

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Ce qui est notable, c'est non seulement une baisse par rapport au budget, mais également une baisse par rapport à 2024 qui s'explique par une baisse des dépenses en eau, en électricité et en contrats de services divers et variés. Plusieurs contrats de services ont baissé et nous ont permis de diminuer à la fois par rapport au budget et à 2024.

Le deuxième élément notable concerne le montant des charges de personnel à hauteur de près de 4 M€. C'est un montant à avoir en tête. C'est 50 % des dépenses réelles de fonctionnement. Comparé à la moyenne de la strate qui est à 57 %, nous sommes bien en dessous.

Chapitre 65, autres charges de gestion courante

Il comprend les subventions à l'ECP, au CCAS et au SDEHG. Ce sont des montants assez importants. En 2025, la subvention à l'ECP s'élevait à 380 k€, celle au CCAS était de 166 k€ et celle au SDEHG était d'un peu plus de 130 k€.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, nous sommes donc globalement moins dépensiers que le budget et qu'en 2024.

Recettes de fonctionnement

Elles sont en hausse d'environ 200 k€. Les principales hausses concernent essentiellement les produits et services, notamment les recettes de cantine un peu plus élevées que prévu et également les financements versés par la CAF. Ce ne sont pas des financements versés de façon automatique, mais parce que la Commune a répondu avec succès à des appels à projets de la CAF.

❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Elles baissent significativement de 1,7 M€ à 1,2 M€. L'essentiel de cette baisse par rapport au budget provient essentiellement du chapitre 21, immobilisations qui est en baisse en 2025 par rapport au budget. Les acquisitions de biens comprennent :

- les fauteuils du TMP qui ont été changés pour 90 k€ ;
- la vaisselle de la cuisine centrale pour 70 k€ ;
- des restes à réaliser.

Recettes d'investissement

Elles sont également en baisse. Nous avons moins de subventions. Les dotations sont à peu près constantes. Une vente prévue à hauteur de 105 k€ en 2025 ne s'est pas faite.

S'agissant de l'autofinancement, on ne met pas l'exécuté parce qu'il s'annule avec la section de fonctionnement.

En résumé sur les résultats de clôture 2025, nous avons un excédent de clôture de fonctionnement de 968 k€. Comme nous avons un déficit sur la partie investissement, le résultat global est de 894 k€.

Le solde des restes à réaliser s'élève à -264 k€.

Si l'on prend en compte le résultat de clôture d'investissement de l'année précédente, on obtient 338 k€. Ce montant est important puisqu'il correspond au besoin de financement pour 2026.

Le résultat global s'élève donc à 630 k€.

Avez-vous des questions ? Monsieur BAUDET.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Nous reconnaissons que certains indicateurs de fonctionnement sont en amélioration, mais d'un autre côté, les investissements en 2025 se limitent à la gestion courante du petit entretien et du matériel. Nous ne voyons pas de projets structurants pour la Ville qui, pour nous, doit vraiment investir dans son avenir. Ce n'est pas ce que nous voyons sur les CFU 2025. De notre côté, nous voterons contre l'approbation de ce Compte Financier Unique.

M. FAYE, Adjoint au Maire

C'est un commentaire qui n'appelle pas de réponse de ma part. Y a-t-il d'autres questions ? Miguel PAYAN.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Ce n'est pas à proprement dit une question, mais une réaction. Vous dites, Monsieur BAUDET, que ces résultats vont dans le bon sens. Je vous remercie. Ce sont les meilleurs résultats depuis plus de dix ans. On aurait pu dire que cela va dans le bon sens depuis longtemps. Ce n'est pas tous les ans que l'on a 630 k€ à réinjecter sur l'année suivante. S'agissant des investissements, c'est régulier dans les finances publiques locales, on ne va pas toujours au bout des investissements l'année où ils sont proposés. Je voulais surtout faire une réaction sur le résultat qui est certes en bonne évolution, mais de mémoire, c'est le meilleur résultat depuis dix ans.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Merci, Monsieur PAYAN. Avez-vous d'autres questions avant de passer au vote ? (Non) Je vous propose de passer au vote de cette délibération relative à l'adoption du Compte Financier Unique 2025 de la Commune. Madame le Maire est sortie parce qu'elle ne participe pas au vote, donc je la remplace très momentanément pour ce vote. Qui est contre ? (6) Qui s'abstient ? Les autres sont pour. Merci.

Délibération n° 202604DEAC40 « FINANCES » Adoption du Compte Financier Unique de la commune exercice 2025

Délibération approuvée avec 22 voix POUR (hors Mme le Maire qui ne prend pas part au vote) et 6 CONTRE (BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio – BASQUIN Odile – BAUDET Xavier – HUSSET Alexandra – GROSS Isabelle)

M. FAYE, Adjoint au Maire

Nous pouvons faire revenir Madame le Maire pour la prochaine délibération. Monsieur PAYAN.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Voter contre le Compte Administratif, ce n'est pas une coutume. Sur les règles, voter contre, c'est voter contre les résultats certifiés par la Direction générale des finances publiques. C'est dire que nos résultats ne sont pas justes. J'espère que vous mesurez la hauteur de votre vote. C'est un Compte Financier Unique, il est validé par les finances publiques.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Merci Monsieur PAYAN pour votre commentaire. Je repasse la parole à Madame le Maire qui est revenue pour la deuxième délibération.

2. INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - Bilan sur la formation des élus pour l'année 2025

Mme CORTIJO, Maire

Comme vous le savez, les élus locaux peuvent bénéficier au droit à la formation depuis 1992. Le Code général des collectivités dispose notamment qu'un tableau récapitulant toutes ces actions de formation des élus financées par la Commune est annexé au Compte Financier Unique. Il donne lieu à un débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal en cotisant à l'ATD (Agence Technique Départementale) et à l'AMF (Association des Maires de France). La Ville permet aux élus d'avoir accès à un catalogue de formations, donc n'hésitez pas.

En 2025, un seul élu a assisté à deux journées de formation organisées par l'ATD sur les thèmes suivants :

- Financement européen, quelles opportunités pour les collectivités ? ;
- L'urbanisation de sa commune dans un souci de sobriété foncière et de qualité d'aménagement.

S'il n'y a pas de question sur ce point, je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC41 « INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE » Bilan 2025 des actions de formation des élus et débat annuel sur la formation des élus

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

3. FINANCES - Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2025 de la Commune

M. FAYE, Adjoint au Maire

Cette délibération indique qu'il n'y a pas eu d'acquisitions et de cessions immobilières en 2025.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC42 « FINANCES » Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières – Année 2025

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

4. FINANCES - Adoption du Compte Financier Unique 2025 de l'ECP

Mme CORTIJO, Maire

Comme pour la précédente délibération du CFU, je ne prendrai pas part au débat et je ne voterai pas non plus.

M. FAYE, Adjoint au Maire

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Le chapitre 012, charges de personnel est à la baisse par rapport au budget puisqu'il passe de 277 k€ à 232 k€, c'est essentiellement lié au fait qu'il y a eu moins de contractuels que prévu.

Pour le reste, c'est stable.

Recettes de fonctionnement

Elles comportent les 380 k€ qui correspondent à la subvention qui a été donnée à l'ECP par la Commune ainsi que les produits des services pour près de 160 k€. L'année 2025 était plutôt une année moyenne, voire pas très bonne pour les recettes de l'ECP.

❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement

La seule ligne de 1 700 euros correspond aux biens corporels vraiment limités tels que des lampes, téléphones, etc.

Recettes d'investissement

On y retrouve l'excédent reporté à la première ligne.

La deuxième ligne concerne essentiellement des amortissements.

C'est un budget très simple de par sa construction.

En résumé, le résultat de clôture de l'ECP s'élève à 106 k€. Il comprend 67 k€ d'excédent de clôture de fonctionnement et les résultats de clôture d'investissement de 39 k€.

Nous n'avons pas de besoin de financement, ce qui signifie que les résultats de l'année 2025 ont compensé les déficits et même au-delà. On se retrouve donc en excédent.

Le résultat global de 86 k€ comprend l'excédent de fonctionnement de 67 k€ et le résultat d'investissement tenant compte des restes à réaliser de l'excédent de fonctionnement à hauteur de 19 k€.

Y a-t-il des questions ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Dans votre exposé, vous avez parlé de la billetterie en disant que les 160 k€, ce n'était pas une très bonne année. Confirmez-vous ce que vous venez de dire ?

M. FAYE, Adjoint au Maire

Oui, ce n'est pas une très bonne année par rapport à la moyenne parce que l'exercice que nous avons fait pour construire le budget 2026 a été double. Il a fait l'objet d'une construction détaillée ligne par ligne par le Directeur de l'ECP qui conduit à 180 k€ que nous avons rapproché de la moyenne des recettes depuis 2015, en enlevant les années Covid qui ne sont pas significatives et nous obtenons 177 k€. Nous nous rendons compte qu'il y a une moyenne qui doit tourner entre 170 k€ et 180 k€, qui est la moyenne réalisée sur les quinze dernières années, d'où le 160 k€ qui est en dessous de cette moyenne.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Nous voterons contre aussi. Pour revenir sur cette délibération et par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure par Monsieur PAYAN, même si on constate ce qui a été donné, on peut quand même se poser la question d'une subvention qui a été plus élevée que d'habitude pour pouvoir ensuite dire qu'il n'y a pas de besoin de financement. S'agissant de la billetterie, ce que vous êtes en train de dire me surprend par rapport à des délibérations précédentes sur le fait que la moyenne pour le calcul de la billetterie était basée sur un taux de

remplissage de 50 % à peu près. Le chiffre qui était fait préalablement devait correspondre à ces 50 %. Nous sommes au-delà de 50 % et vous êtes en train de nous dire que la billetterie n'est pas bonne. J'ai un peu de mal à comprendre les projections qui ont été faites sur les billets. Là aussi, c'est une remarque générique. En plus, comme nous n'avons pas eu accès au détail de la billetterie sur toute l'année 2025, à l'exception de quelques chiffres donnés de façon sporadique sur les différentes commissions, nous ne pouvons pas totalement aller plus loin dans l'analyse de la billetterie, mais il y a quand même un sujet concernant la billetterie sur l'ECP et les résultats présentés ici.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Il y a plusieurs points dans votre remarque. Les 159 k€, c'est un constat de la billetterie. Ensuite, sur l'analyse qui se ferait par l'axe unique du taux de remplissage, c'est compliqué et cela donne des résultats pas forcément valides dans la mesure où le taux de remplissage dépend des spectacles et que le coût de la place dépend aussi des spectacles. Prendre uniquement le taux de remplissage pour se projeter est un exercice un peu difficile, qui peut marcher certaines années, mais qui ne marche pas forcément pour d'autres années.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je n'aurais pas regardé que le taux de remplissage et je ne suis pas rentrée au-delà, mais il y avait effectivement moins de spectacles que sur certaines saisons. Si la programmation attire, on a de meilleurs spectacles, on a un taux de remplissage et on arrive à avoir de nouvelles recettes et à dynamiser le théâtre. C'est une question de stratégie ou de projection sur ce que l'on veut faire de l'Établissement Culturel de Pibrac.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Ce sera bien entendu à étudier, à comprendre et à prendre en compte pour les années à venir. S'agissant de la subvention supplémentaire que nous aurions mise pour pouvoir dégager un résultat positif en 2025, ce n'est pas le cas. C'est une subvention de 110 k€ supplémentaire qui a été mise, mais l'objectif n'était pas de faire un résultat positif. Dans une perspective de projection, l'objectif était de combler un résultat assez mauvais du TMP qui a été trop comblé puisque le résultat de 2025 du TMP était un peu meilleur que prévu. La subvention de 110 k€ n'avait pas pour objet de créer un résultat artificiellement positif.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Si ma mémoire est bonne, le montant déficitaire précédent était de 60 k€.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Je ne l'ai pas en tête. Y a-t-il d'autres questions avant de passer au vote ? Monsieur PAYAN.

M. PAYAN, Adjoint au Maire

Plutôt une réaction puisqu'il est dit qu'il y avait un déficit de 60 k€. Pendant le mandat, c'est vérifiable par chacun, le montant de la subvention que nous avons délibéré a été octroyé. Or, pour avoir relu les commentaires, en 2019, la Commune n'avait pas versé les 40 k€ de subventions promises, mais en même temps, le théâtre faisait un déficit de 38 k€. Là, par contre, le résultat de l'ECP était à peu près équilibré. Il a été volontairement déficitaire de 38 k€. A contrario, le résultat du budget principal de la Commune a été, de manière cachée, augmenté de 40 k€. C'était très transparent, mais nous traînions ces 40 k€. Lorsque nous avons fait 60 k€ de déficit l'année dernière, 40 k€ étaient dus à 2019. Nous n'avons pas rattrapé le retard. La philosophie qui a conduit à l'adoption du budget 2025 en mettant 110 k€ de plus, c'est de dire que l'on tourne la page et que l'on va vers une nouvelle direction. C'est ce qui a été fait.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Je vous propose de passer au vote du Compte Financier Unique de l'ECP. Qui est contre ? (6) Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC43 « FINANCES » Adoption du Compte Financier Unique de l'ECP exercice 2025

Délibération approuvée avec 22 voix POUR (hors Mme le Maire qui ne prend pas part au vote) et 6 CONTRE (BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio – BASQUIN Odile – BAUDET Xavier – HUSSET Alexandra – GROSS Isabelle)

5. FINANCES - Affectation du résultat 2025 de la Commune

M. FAYE, Adjoint au Maire

Le besoin de financement pour 2026 s'élève à 338 k€. Ce montant sera affecté à un compte spécifique qui s'appelle le compte 1068. Il restera 630 k€ à affecter en report de résultat de fonctionnement, c'est-à-dire presque deux fois plus que l'année d'avant. Sur l'affectation du résultat, je n'ai pas autre chose à dire pour la Commune, Y a-t-il des questions ? (Non)

Mme CORTIJO, Maire

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

6. FINANCES - Affectation du résultat 2025 de l'ECP

M. FAYE, Adjoint au Maire

L'affectation au compte 1068 est de zéro puisqu'il n'y avait pas de besoin de financement. La somme de 39 k€ sera reportée sur le compte 001 d'investissement. La somme de 67 k€ sera reportée sur le compte 002 de fonctionnement.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

7. FINANCES - Adoption du Budget Primitif (BP) 2026 de la Commune

M. FAYE, Adjoint au Maire

Avant de rentrer dans le détail du tableau, je vais souligner les points remarquables. En 2026, le fonctionnement est de 8 986 000 euros et les investissements sont de 1 354 000 euros.

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Ce qui est à remarquer dans ce tableau, c'est l'augmentation des propositions 2026 par rapport à 2025 avec un fonctionnement en augmentation de 4 % essentiellement due à trois lignes : les frais de personnel, la taxe SRU et une augmentation des investissements en autofinancement.

Le chapitre 012 s'élève à 4 180 000 euros. L'augmentation est essentiellement due à l'augmentation obligatoire de la cotisation de retraite, aux assurances et pour le reste, à des cotisations diverses et à des primes. La majeure partie concerne les assurances et la retraite.

Concernant l'augmentation anticipée de la pénalité SRU, le montant anticipé est calculé selon la formule officielle disponible sur le document de Toulouse Métropole.

Le troisième point très positif concerne les 405 k€ et note une augmentation significative de l'autofinancement. Cela vient un peu en écho de ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur BAUDET, sur le fait qu'il n'y avait pas trop d'investissements en 2025. Il y en a eu quand même. L'avantage de les faire en autofinancement est qu'il n'y a pas d'emprunt associé. C'est quand même très positif d'augmenter les dépenses de fonctionnement si c'est pour de l'autofinancement.

Recettes de fonctionnement

La ligne 70, produits des services, est à nouveau en augmentation. C'est là aussi essentiellement lié à la subvention CAF pour les mêmes raisons que celles que je donnais tout à l'heure, c'est-à-dire des appels à candidatures auxquels nous avons candidaté ou auxquels nous allons candidater. Nous prévoyons aussi une continuité de l'augmentation des recettes de cantine, pas considérablement, mais un petit peu.

La ligne 73, impôts et taxes, est stable.

S'agissant de la fiscalité locale, il n'y a pas d'augmentation d'impôts décidée par la Commune. Il y aura l'effet mécanique de l'augmentation des bases cadastrales de +0,9 %. C'est ce que nous avons pris en compte dans le budget. C'est ce qui explique l'augmentation sur la ligne 731 pour passer à 4 170 000 euros.

❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Au chapitre 21, les immobilisations corporelles sont à peu près stables (545 k€/523 k€). Cette ligne concerne notamment une amélioration des systèmes de vidéosurveillance, le chauffe-eau pour la cuisine centrale et la pompe à chaleur pour le TMP.

La ligne 23, immobilisations en cours, diminue. Elle enregistre des moins liés à la ferme maraîchère (ou hangar agricole). En revanche, il y a plus 148 k€ liés au début des travaux à l'école du Bois de la Barthe. Il y a beaucoup de moins et un peu de plus, c'est pourquoi on constate à la fin une baisse, mais cela ne revient pas à zéro.

Le poste 66, transition écologique et rénovation énergétique, c'est la pompe à chaleur pour le théâtre.

Sur la ligne bâtiments communaux divers, il y a 26 400 euros. Je ne vais pas la détailler, mais elle comprend de nombreux éléments déjà prévus par les services. Ce ne sera peut-être pas exactement cela à la fin de l'année. Il peut y avoir des plus et des moins, mais en tout cas, c'est la trajectoire 2026.

Recettes d'investissement

La ligne 10 relative aux dotations est en baisse parce que nous attendons moins de retours de FCTVA, ce qui est logique puisque nous avons dépensé moins en 2025, donc nous avons acheté moins de choses. Nous aurons moins de retours de TVA en 2026. Nous n'aurons pas de TAM (Taxe d'aménagement majorée) en 2026, ce qui fait une baisse par rapport à ce que nous avions au budget 2025.

Pour le reste, c'est à peu près constant.

Sur la deuxième ligne, nous revoyons les 105 k€ qui correspondaient en 2025 à un bien que nous pensions vendre, mais que nous n'avons pas vendu. Nous le vendrons peut-être, mais par précaution, nous avons préféré ne pas mettre que nous le vendrions. Si nous le vendons, tant mieux.

S'agissant des subventions d'investissement, c'est assez clair, ce sont des subventions de la ferme que nous avons eues l'année dernière. Il n'y a plus de subventions d'investissement cette année à cette hauteur-là. Il en reste quand même encore un peu. Les 76 k€ de subventions en 2026 comprennent 61 k€ de Toulouse Métropole pour la ferme, 7 k€ du Conseil départemental pour la ferme et 8 k€ pour les voitures électriques.

Y a-t-il des questions ? Monsieur BAUDET.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Merci, Monsieur FAYE pour les échanges que nous avons eus en Commission permanente et ce week-end. Le ROB que nous avons vu le 8 avril affichait une CAF nette de 27 k€, une capacité de désendettement de 8,2 ans et un taux d'épargne brute de 5 % qui correspond à un seuil de vigilance. Le BP que nous nous apprêtons à voter ce soir inscrit une CAF nette négative de 218 k€, une capacité de désendettement de près de 21 ans (je rappelle que le seuil d'alerte est de 9 ans) et un taux d'épargne brute qui tombe sous les 3 %, seuil en dessous duquel les organismes de financement considèrent une commune en situation de fragilité. Ce qui interroge déjà, c'est la frivolité entre les deux budgets à un mois d'écart. On passe d'une vision pessimiste d'une CAF de 27 k€ à une autre vision pessimiste à -218 k€ à un mois plus tard. Ce n'est pas vraiment rassurant.

Ensuite, vous nous indiquez que l'exécution sera meilleure. Je l'entends, nous ne demandons qu'à vous croire, mais la trajectoire à un mois d'écart ne le confirme pas. Sur la maquette, le ratio n° 7 explique que pour 100 euros de recettes de fonctionnement, la Commune dépense 102,62 euros de fonctionnement et de remboursement de dettes confondues. Les recettes ne couvrent donc plus les dépenses. Il y a deux lectures possibles :

- soit le budget se réalise comme prévu et cela place la Commune en situation d'alerte au regard du contrôle de légalité de la préfecture ;
- soit vous savez dès aujourd'hui que ce budget est volontairement dégradé par rapport à la réalité attendue et cela pose un problème de sincérité budgétaire.

Nous voterons donc contre ce budget. Déjà, sur la base du ROB, nous considérons que le niveau de dépenses de fonctionnement ne laissait aucune marge de manœuvre. Le BP le confirme, l'aggrave et le fonds de roulement sera consommé en totalité d'ici 2029 si cette trajectoire est gardée. Pibrac ne rembourse plus sa dette sur ses recettes courantes, elle puise dans les réserves du mandat précédent. Ce n'est pas une gestion, c'est un report du problème. Nous posons donc la question au nom des Pibracaises et des Pibracais : quand ces réserves seront épuisées, quelle va être la stratégie ? Y aura-t-il une hausse des taux, une réduction des services, un nouvel emprunt ? Si nous sommes dans une telle situation, nous ne pourrons pas emprunter.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Il y a beaucoup de choses dans ce que vous avez dit. Il y a des questions et des commentaires. Je vais essayer de les reprendre tous.

Déjà, vous dites que c'est pessimiste. Je dis que c'est prudent, ce qui est un peu différent. Quand on construit un budget, on se doit d'être prudent et sincère. Là, c'est la prudence qui nous amène à conduire le budget tel que nous l'avons construit.

Ensuite, tout le raisonnement que vous avez mené sur la Commune qui ne sera pas capable de rembourser le capital de sa dette repose sur le fait que le budget sera totalement consommé tous les ans, voire plus. Ce n'est pas la façon dont est construit le budget. C'est un maximum sur chaque ligne pour pouvoir, toute l'année, ne pas être coincé, mais surtout prévoir vraiment ce qu'il se passerait si tout se passait mal. Le ratio n° 7 auquel vous avez fait référence de 102,62 % est bien réel, c'est-à-dire que si nous consommons tout ce qui est prévu dans le budget aujourd'hui, tel qu'il est prévu, aux montants qui sont prévus et que nous n'avons pas plus de recettes que ce qui est prévu, sachant que nous avons été prudents, c'est-à-dire être conservateur sur les dépenses et être conservateur à l'inverse sur les recettes. Effectivement, si tout cela se passait, ce qui est quand même un pire cas, nous serions alors obligés de manger sur la cagnotte, c'est-à-dire de grignoter un petit peu sur notre fonds de roulement. Le raisonnement est juste, mais il ne reflète pas la réalité parce que c'est la façon même dont est construit le budget. Si nous nous plaçons un an en arrière pour voir comment cela se passe avec le recul, le taux de 102,62 % sur le budget 2026 était à 101,55 % en 2025. Cela veut dire que si notre logique de construction de budget était malsaine pour la Commune, nous aurions été en déficit grave dans l'exercice 2025. Or, nous n'avons non seulement pas été en déficit grave, mais comme l'a mentionné Monsieur PAYAN juste avant, nous avons fait une année relativement exceptionnelle en matière de résultat, ce qui nous permet d'investir plus en 2026 en autofinancement. Je comprends votre raisonnement, il est vrai sur la partie budget et sur un maximum si tout se passait mal. Jusqu'à présent, il n'est jamais arrivé que tout se passe mal. Mais le message qu'il y a dans ce budget-là, si nous voulons vraiment porter un message très simple pour les Pibracais, c'est que nous sommes prudents et si tout se passait mal en 2026, nous grignoterons un petit peu de notre fonds de roulement. Voilà la conséquence pour 2026, sachant que cela ne s'est pas fait en 2024 et en 2025. Tout réside aussi dans le pilotage que nous allons faire, pas que pour les investissements, mais pour l'ensemble de nos dépenses, pour réussir à faire une clôture, peut-être pas du même ordre de grandeur que celle de 2025, parce que nous investissons volontairement un peu plus en autofinancement, mais pour faire une clôture tout à fait saine et équilibrée. Voilà mes réponses, Monsieur BAUDET et surtout pour les Pibracais, il ne faut pas leur faire peur inutilement. Si tout se passait mal, ce qui n'est pas du tout l'option envisagée, la Commune ne serait pas endettée, elle grignoterait un petit peu sur son fonds de roulement, mais ce n'est pas du tout ce qui est prévu dans le plan. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*)

Mme CORTIJO, Maire

Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (6) Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC46 « FINANCES » Vote du budget primitif 2026 de la commune
Délibération approuvée avec 23 voix POUR et 6 CONTRE (BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio – BASQUIN Odile – BAUDET Xavier – HUSSET Alexandra – GROSS Isabelle)

8. FINANCES - Vote des taux de fiscalité directe locale pour 2026

M. FAYE, Adjoint au Maire

Pour mémoire, les taux de fiscalité directe locale actuels sont les suivants et sont reconduits en 2026 :

- taxe foncière bâtie : 37,66 % ;
- taxe foncière non bâtie : 93,33 % ;
- taxe d'habitation : 10,49 %.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? Monsieur BOURGAIN est sorti. À l'unanimité moins une voix, je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC47 « FINANCES » Vote du taux des taxes communales exercice 2026
Délibération approuvée à l'unanimité avec 28 voix POUR (ABSENCE de BOURGAIN Luc)

9. FINANCES - Adoption du BP 2026 de l'ECP

❖ Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

M. FAYE, Adjoint au Maire

Les propositions 2026 sont globalement constantes par rapport à 2025, sauf sur la partie 65. C'est anecdotique, mais c'est simplement un petit peu moins de FCTVA, ce qui expliquerait la diminution. Nous aurons un peu plus de transferts comptables sur le chapitre 011. C'est donc mécanique.

Recettes de fonctionnement

On peut noter l'excédent de fonctionnement reporté de 67 k€ sur la première ligne.

L'autre élément à noter est l'ordre de grandeur des recettes de billetterie de 180 k€. Je rappelle que nous avons fait 160 k€. Ces 180 628 euros viennent d'une analyse détaillée du Directeur de l'ECP et sont confortés par la moyenne de ces 12 dernières années hors Covid. Il n'y a pas forcément de raison de mettre plus ici de façon sincère. Cela semble sur la trajectoire. C'est conforté par le Directeur. Il n'y a donc pas tellement de raison de le remettre en cause avec ces deux critères objectifs.

La dotation de la Commune était de 380 k€, car comme vous le rappeliez tout à l'heure, nous l'avions augmentée de 110 k€. Nous n'enlevons pas 110 k€ d'un coup, l'idée est de trouver le bon équilibre. Nous passons de 380 k€ à 340 k€, donc nous enlevons 40 k€, ce qui nous donne un total de 594 k€ en recettes de fonctionnement pour l'ECP.

❖ Section d'investissement

Dépenses d'investissement

Pas grand-chose à signaler non plus puisqu'il n'y a que deux lignes. S'agissant des immobilisations corporelles, c'est la suite du programme d'éclairage scénique, donc la suite du déploiement des LED au TMP.

Recettes d'investissement

Les subventions d'investissement viennent de l'éclairage scénique.

Le solde d'exécution de 39 k€ est le solde de reporté de l'exercice 2025 que nous avons vu tout à l'heure au moment du CFU.

La ligne 040 concerne les amortissements qui viennent en recettes.

Y a-t-il des questions ?

Mme GROSS, Conseillère Municipale

Il nous manquait quelques éléments en l'absence du Directeur du théâtre. Si l'absence devait se prolonger, un remplacement est-il prévu ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

S'agissant de la délibération que nous sommes en train de prendre, il n'y a pas de question par rapport à la présence du Directeur. Je ne peux pas répondre à ce genre de question parce que nous ne savons pas... Madame la DGS a peut-être plus d'information.

Mme GROSS, Conseillère Municipale

Je vais reformuler, c'est plus par rapport au détail de la programmation.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Nous vous avons dit que vous l'aurez dans les prochaines étapes. Ce ne sera pas lié à la présence ou pas du Directeur puisque de toute façon, un renfort est arrivé dans l'équipe. Le travail va donc s'enchaîner et avancer normalement. Les premiers ECP que nous avons faits, c'était surtout de l'installation et de la reprise, donc vous n'aviez peut-être pas réponse à toutes vos questions.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (6). Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC48 « FINANCES » Vote du budget primitif 2026 de l'ECP

Délibération approuvée avec 23 voix POUR et 6 CONTRE (BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio - BASQUIN Odile - BAUDET Xavier - HUSSET Alexandra - GROSS Isabelle)

10. FINANCES - Vote des subventions d'équilibre à l'ECP et au CCAS

M. FAYE, Adjoint au Maire

Dans cette délibération, il s'agit d'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 191 k€ pour le CCAS et 340 k€ pour l'ECP.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? Monsieur BAUDET.

M. BAUDET, Conseiller Municipal

Le budget du CCAS affiche un déficit pour la deuxième année consécutive. Jusqu'à quand la Commune pourra-t-elle renflouer les caisses sans action de redressement ?

Mme CORTIJO, Maire

Comme nous vous l'avions expliqué lors de la Commission permanente, le déficit est notamment lié au fait que nous avons refait un marché pour les repas à domicile. Nous avons préjugé à tort d'un peu trop de recettes. Au moment où nous l'avons fait, énormément de repas étaient pris par les Pibracais. Cette année, nous avons fait une étude avec l'assistante sociale et nous avons constaté que les repas ont baissé, non pas par leur qualité puisque l'enquête qui a été faite montre bien que la qualité des repas est toujours aussi bonne, mais par le fait qu'il y a eu beaucoup de placements de personnes âgées dans les EHPAD et également beaucoup de décès. C'étaient des personnes qui prenaient des repas tous les jours, y compris le samedi et le dimanche. Cela a forcément un coût.

Il faut savoir également que le prix du repas de nos prestataires a augmenté, mais que la Commune n'a pas augmenté le prix du repas auprès des bénéficiaires. Il va falloir se poser la question peut-être avec un nouveau marché ou le prix du repas. Cette baisse de recettes est essentiellement due à cela.

Il faut également préciser qu'au CCAS, il y a des aides. Nous en avons de plus en plus, notamment depuis l'augmentation de tout ce qui est fluides, gaz, électricité et loyer. Des familles sont en difficulté. Ce n'est pas forcément dû, comme on l'a dit, aux nouveaux logements. Il y en a bien sûr, mais nous avons regardé après votre remarque et ce sont essentiellement des familles que nous suivons déjà depuis quelques années et malheureusement, même si nous les aidons, cela leur sort momentanément la tête de l'eau, mais pas continuellement. Les enfants grandissent, il y a donc énormément plus de besoins. Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC49 « FINANCES » Vote d'une subvention de fonctionnement au CCAS et à l'ECP au titre de l'exercice 2026

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

11. FINANCES - Attribution des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires pour l'exercice 2026

M. PAHUN, Adjoint au Maire

Je ne participe pas au débat ni au vote.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je me mets également en retrait du vote.

Mme PUNTOUS ALBENQUE Loetitia, Conseillère Municipale

Je me mets également en retrait du vote.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Comme chaque année, cette délibération vous propose de voter les subventions apportées aux associations que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement ou de leurs subventions de projets. Nous avons décidé cette année, comme toutes les années, de renouveler notre confiance aux associations en maintenant l'enveloppe globale des subventions. Je rappelle que, cette année et comme l'année dernière, cette subvention financière tient sur une ligne budgétaire afin de plus de lisibilité. Il y aura aussi à l'intérieur les crèches et, si je me souviens bien, l'amicale des coopératives scolaires.

Je rappelle que la conditionnalité du versement d'une subvention de projet reste subordonnée à la transmission d'un bilan comptable et de justificatifs de dépenses, ainsi qu'à la transmission de dossiers de demande de subvention dûment remplis.

Vous avez tous reçu le détail des subventions allouées dans le projet de délibération. Puisque c'est quelque chose qui revient chaque année, je n'ai pas d'éléments plus approfondis à vous donner et je mets cette délibération à votre vote.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

C'est une seule et même délibération. Je fais un premier commentaire sur les associations. Pendant la Commission permanente, vous avez mentionné qu'il y aurait un nouveau CVA, nous attendons sa nouvelle

formation. Pouvons-nous avoir d'ores et déjà certains engagements pour le budget 2027, notamment de voir aboutir le sujet des charges supplétives ? Je remets ce sujet sur la table, mais cela permettra un éclairage complet sur les aides de la Commune auprès des associations. Nous avons entendu la rapidité avec laquelle le budget s'est effectué, mais pourrions-nous avoir plus de transparence sur l'attribution des subventions, notamment de fonctionnement, et quels sont les critères ? Pendant la Commission permanente, vous nous avez dit que c'est en fonction des demandes des associations, mais la demande est-elle un critère suffisant ?

Mme CORTIJO, Maire
Pour le projet ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, pour le projet et même pour le fonctionnement puisque sur le fonctionnement, on peut aussi faire des grilles en prenant en compte si une association participe bien à la vie de la Commune, etc. Je vais donner des exemples, non pas pour pointer telle ou telle association, mais nous donnons par exemple une subvention conséquente à l'école de musique et parallèlement, nous verrons tout à l'heure qu'elle ne fait plus partie du festival Pibrac en Scène.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

S'agissant des charges supplétives et le CVA, comme je vous l'ai dit en Commission permanente, avec les élections, le CVA s'est arrêté automatiquement. Il est en projet de faire un nouveau CVA avec de nouvelles choses à l'intérieur. Pour l'instant, il est juste à l'état d'ébauche. Nous allons commencer à y réfléchir. Je vous incite à venir me voir et à en parler parce que c'est très intéressant. Au niveau des avantages en nature, nous avons commencé l'année dernière un gros travail avec les services pour chiffrer tout cela. Nous y sommes arrivés. L'année dernière, les associations ont reçu des lettres en leur indiquant les avantages en nature qui leur étaient donnés, que ce soit au niveau de la mise à disposition de salles ou des fluides. Nous continuons et il faudra le systématiser dans le CVA.

S'agissant des critères d'attribution, chaque association envoie une demande de subvention. Cette année, le choix a été de les remettre à l'identique pour ceux qui le demandaient, sans augmentation ni quoi que ce soit. Comme nous l'avons toujours fait, nous allons quand même regarder à chaque fois si l'association a un intérêt pour la vie locale et surtout pour les Pibracais. Nous pouvons approfondir et cela peut aussi être mentionné dans le cadre du CVA. Là-dessus, il n'y a pas de souci pour moi. J'espère avoir répondu à toutes les questions.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale

S'agissant d'Act en Rue et de La Mekanik du Rire, comme nous avons pu le constater l'année dernière, le festival n'a pas eu lieu à Pibrac suite à des différends avec la Mairie. D'ailleurs, Act en Rue n'a pas touché la subvention qui était initialement allouée parce qu'elle n'a pas respecté les termes de la convention, notamment en ne mettant pas le logo de la Ville sur la manifestation qui s'est tenue à Colomiers. À ce jour, il semble qu'un terrain d'entente ait été trouvé avec l'association. D'ailleurs, nous pouvons souligner que des membres de l'association siègent au sein de votre Conseil municipal. Par conséquent, nous espérons que la manifestation puisse faire son retour à Pibrac. Elle est vraiment attendue, je pense, par beaucoup de Pibracaises et de Pibracais. Pouvez-vous nous confirmer que les points de blocage ont bien été levés ?

Mme CORTIJO, Maire

Premièrement, Act en Rue ne s'est pas produit l'année dernière pour des raisons de sécurité. Ils ne souhaitent pas respecter la sécurité que je leur demandais parce que nous sommes tenus, comme vous le savez, par la préfecture, nous avons un plan Vigipirate attentat qui est toujours plus que rouge. Vous savez que c'est de la police du maire. La sécurité, c'est important, non seulement pour moi, mais pour les Pibracais également. Cette association ne souhaitait pas le faire. Nous sommes toujours en bon terme, il n'y a pas de souci. Ils ont souhaité faire cette manifestation à Colomiers. Pas de problème, ils vont à Colomiers. Déjà, premièrement, on ne nous a pas demandé de subvention et deuxièmement, si j'étais présidente de l'association, que je ne faisais pas mon activité sur ma commune et que je venais chercher de l'argent public de ma commune, c'est un peu délicat. Voilà où nous en étions aujourd'hui sur cette manifestation 2025.

Cette année, après les élections, j'ai demandé à recevoir cette association, Act en Rue, Mekanik du Rire, et nous leur avons exposé les faits avec Monsieur Franck DUVALEY ainsi que Monsieur Vincent FAYE en tant qu'adjoint aux finances et nous leur avons rappelé toujours les mêmes règles de sécurité. Je n'ai pas diminué d'un iota mes règles de sécurité. Nous leur avons expliqué qu'il y aurait des barrières ou des rubalises. De toute manière, il y aura de la sécurité, c'est indéniable. Sinon, nous ne faisons pas. Cette année, nous nous entendons, cela va marcher.

Par ailleurs, je ne comprends pas quand vous dites que quelqu'un siège à Act en Rue dans notre Conseil municipal. Qui ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Je ne vais pas faire de la délation.

Mme CORTIJO, Maire
J'aimerais bien quand même !

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Si, dites-le parce que je ne vois pas du tout de qui vous parlez.

Mme CORTIJO, Maire
Vous en parlez, donc vous en avez trop dit ou pas assez dit, mais je ne sais pas. Qui est au bureau ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Pas forcément au bureau.

Mme CORTIJO, Maire
Ah, vous me rassurez ! Des bénévoles à Act en Rue, il y en a pléthore. Aujourd'hui, quelques conseillers municipaux se sont déportés du vote parce qu'ils sont membres d'un bureau décisionnaire. Tant mieux pour l'association Act en Rue s'ils ont de nombreux bénévoles et tant mieux si ce sont certains conseillers ou même dans le public, je m'en réjouis parce que c'est très bien. Aviez-vous d'autres questions, Madame HUSSET ?

Mme HUSSET, Conseillère Municipale
Je vais revenir sur le Comité des fêtes qui a une subvention, certes en baisse par rapport à 2025, et répartie entre fonctionnement et projet. Toutefois, la part très importante de financement communal ne risque-t-elle pas de fragiliser l'association en raison d'une trop forte dépendance ? Quelles actions sont prévues en 2026 pour améliorer la fréquentation ?

M. DUVALEY, Adjoint au Maire
Je ne suis pas d'accord avec votre point de vue. Oui, cette année, elle est divisée en deux subventions différentes (une fonctionnement et une projet). La subvention projet est bien dirigée sur un acte bien précis, la subvention de fonctionnement est sur l'association ayant aujourd'hui deux ans, mais elle a des bilans qui commencent à être respectables et elle a d'autres projets de manifestations sur l'année. Il suffit de voir la convention qui a été signée. Je ne pense pas, je ne crois pas et je ne souhaite pas, et vu leur entrain aujourd'hui, de pouvoir mettre en place certaines choses petit à petit, cette subvention s'amenuisera normalement obligatoirement puisque nous regardons le bilan. Comme vous le savez, nous regardons ce dont il y a besoin et par rapport à leurs projets, nous avons toujours été là pour aider, quelle que soit l'association, et pas celle-ci en particulier.

Je rajouterai que ses membres ont bien compris que la subvention n'était pas ad vitam aeternam et qu'ils cherchent d'autres points de financement ailleurs, comme le font aussi beaucoup d'associations.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale
Je voudrais poser trois petites questions relatives aux subventions de 117 k€ à la crèche MéliMélo et de 112 k€ à la crèche Nicolas et Pimprenelle. Pouvez-vous nous dire sur quelle base précise a été calculée la subvention de 112 k€ pour Nicolas et Pimprenelle ? Selon nos estimations, sur la base des paramètres réglementaires de la PSU, une crèche de 20 berceaux fonctionne en moyenne 8 heures par jour sur 10,8 mois avec un taux de présence de 18 jours ouvrés par mois. Le volume horaire annuel peut être estimé à 31 104 heures. Avec un prix de revient de 9,30 euros de l'heure, soit 6,20 euros divisés par 0,66, conformément au barème de la CAF, le coût total de fonctionnement ressort à environ 289 267 euros, dont 192 844 euros pris en charge par la CAF. La contribution minimale des familles de la tranche 3, qui est le barème le plus bas de la CAF, soit environ 203 euros par mois et par enfant, représenterait pour 20 berceaux sur 12 mois environ 48 868 euros. La Commune envisage de subventionner la structure à hauteur de 112 k€. Le total des trois recettes (CAF, Familles et Commune) s'élèverait à peu près à 353 k€, soit un excédent à part apparent de l'ordre de 64 k€. Il y a donc un excédent par rapport aux coûts estimés que je viens de vous annoncer. Le total de ces trois recettes s'élève à 353 317 euros, soit un excédent apparent de l'ordre de 64 445 euros par rapport au coût estimé.

Ce montant équivaut-il à la rupture conventionnelle citée en Commission permanente ?

Existe-t-il une convention pluriannuelle d'objectifs entre la Commune et l'association MéliMélo encadrant cette subvention ? Si oui, peut-elle être communiquée au Conseil municipal ?

Dans le cadre de la Convention territoriale globale (CTG), il semble que la CAF propose un bonus de territoire permettant de bonifier la PSU de 1 000 à 4 000 euros par place et par an, sous réserve d'engagement sur l'accueil en horaires atypiques et l'inclusion des enfants handicapés. Pour 20 berceaux, cela représenterait une recette supplémentaire potentielle de 20 k€ à 80 k€ réunissant mécaniquement le besoin de financement communal.

La Commune a-t-elle signé une Convention territoriale globale (CTG) avec la CAF de la Haute-Garonne ? Si oui, la crèche MéliMélo a-t-elle été intégrée dans ce dispositif ? Si ce levier n'a pas été activé, pour quelles raisons et quelles démarches sont envisagées pour y remédier afin de préserver les deniers de la Commune ?

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup. Depuis 2021, nous avons placé un observatoire de la petite enfance sur la Commune parce que nous voulions savoir les difficultés que rencontrait la crèche MéliMélo. Nous avons veillé constamment et nous sommes associés au DLA, le Dispositif d'accompagnement de l'économie solidaire qui est totalement gratuit pour la Commune et pour les crèches. Ces personnes sont compétentes pour nous faire des projections sur plusieurs années.

La crèche MéliMélo a 30 places aujourd'hui. Nous avons mis en place des institutions, nous avons fait des suivis, des temps de concertation, nous ne les avons franchement pas lâchés. La difficulté était surtout au niveau des ressources humaines parce qu'il y a eu une revalorisation de la grille indiciaire du personnel. La crèche MéliMélo l'avait un peu prévue, elle s'y attendait, mais pas à autant. Il y a effectivement eu des soucis financiers.

La CAF a également réduit ses aides. Puis, la convention a changé. Avant, si un enfant restait 4 heures à la crèche, les parents payaient la journée. Aujourd'hui, ce n'est plus du tout la même chose, s'il reste une heure, c'est une heure payée. Pour la gestion des crèches, puisque les deux sont au même diapason, c'est très difficile.

Et pour les crèches, il faut entre quatre et six mois de fonds de roulement. Il faut déjà payer le personnel. Voilà pourquoi nous les avons aidés. Nous ne les avons pas aidés parce que nous avions envie de les aider et pour faire bien, nous les avons vraiment aidés parce que sinon, nous ferions les crèches et cela, politiquement, nous ne le souhaitons pas, que ce soit depuis 2020 jusqu'à aujourd'hui. Nous ne le souhaitons pas parce que le mode de garde à Pibrac est important, que ce soit pour les assistantes maternelles ou les collectifs.

Tout cela nous amène à dire que pour la crèche MéliMélo, nous avons également augmenté le prix du berceau qui était moindre. Nous leur avons donné de la subvention, mais nous leur avons également demandé de calculer les coûts des berceaux parce que, à Pibrac, le coût du berceau était très, très bas. Il a fallu réajuster tout cela. En 2024, la participation au coût du berceau s'élevait à deux 2 900 euros par an.

Face à toutes ces réformes qui concernaient la revalorisation des salaires impulsée par le gouvernement et pour lesquelles nous n'avons pas eu le choix, entre 2024 et 2026, le coût du berceau a augmenté de 1 200 euros, soit environ 41 % en plus. Il a fallu qu'on y aille pour éviter ces tensions financières. Cela leur fait un coût du berceau à 4 100 euros aujourd'hui.

Contrairement à Nicolas et Pimprenelle où là, il y avait un peu plus de difficultés, nous avons fait la même chose dans le cadre du suivi du DLA qui était en cours depuis 2024. Nous les accompagnons toutes les deux en même temps, elles sont toujours là en réunion toutes les deux. L'une n'est pas plus favorisée que l'autre. Elles travaillent ensemble avec notre RPE. Nous sommes très transparents là-dessus et elles le savent.

Comme vous l'avez dit, la capacité d'accueil de la crèche Nicolas et Pimprenelle est de 20 places. Nous observons cette veille constante depuis 2021. Nous avons veillé sur le nombre de places et comment cela fonctionnait, mais également à ce que les assistantes maternelles suivent tout cela. C'est pourquoi elles travaillent également toutes ensemble avec le RPE. Je tiens à signaler que nous n'avons pas habillé les uns pour déshabiller les autres. Nous travaillons constamment en collaboration avec les assistantes maternelles pour savoir s'il y a des départs à la retraite ou au contraire, s'il y a trop d'enfants.

L'ancienneté des équipes de la crèche Nicolas et Pimprenelle était importante, donc il y a eu des primes de départ. C'est du RH. Je n'ai pas à vous dévoiler ce qu'il s'est passé en RH, mais il faut le savoir. Il y a eu de la qualité d'accompagnement et cela a représenté un coût financier pour la structure. En 2024, la participation au coût du berceau s'élevait à 2 900 euros par an. De même, face aux difficultés financières, nous avons aidé exceptionnellement la crèche en juillet 2024 et nous avons complété cette aide par un soutien équivalent de la CAF. Par exemple, si nous donnions 30 k€, la CAF donnait 30 k€ également. C'était la condition.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale

Excusez-moi. Si j'ai bien compris, cela veut dire que la CAF n'aide plus autour de 66 % ? Cela a changé, elle a baissé.

Mme CORTIJO, Maire

Maintenant, ce ne sont plus des forfaits, ce sont des calculs à l'heure, voire au quart d'heure. Maintenant, la CAF calcule les taux d'occupation. Elle ne calcule plus en forfait, c'est ce qui plombe les structures.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

C'est toujours la PSU, c'est toujours calculé 66 %, mais sur l'heure, ce ne sont plus des forfaits comme il y avait auparavant. Cela réduit considérablement parce que la CAF ne va subventionner les 66 % que pour l'heure occupée par les familles.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale

Oui, je le sais.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Et pas réservée.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale
Donc les 66 % d'aide, cela n'a pas changé.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Cela n'a pas changé à l'heure alors qu'avant, cela n'était pas calculé à l'heure. C'était calculé sur trois types de formules (le mi-temps, le temps plein et le tiers-temps). C'est cela qui change beaucoup. De toute façon, tout ce qu'explique Madame le Maire, c'est sous une convention tripartite signée entre la CAF, la Commune et chacune des crèches. La CAF surveille tout cela de très, très près.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale

C'est pour cela que je ne comprenais pas l'excédent de la subvention.

Mme CORTIJO, Maire

La PSU dépend des heures réellement facturées et non des heures prévues dans les contrats. Avant, lorsque l'enfant était malade, la CAF y allait, mais maintenant, cela entraîne également une perte directe de financement puisque la CAF ne verse pas de PSU pour cela.

Entre 2024 et 2026, le coût du berceau a connu une augmentation. En 2025, nous avons renouvelé l'engagement avec une participation au berceau porté à 4 500 euros contre 2 900 euros en 2024. Cela a été revalorisé et aujourd'hui, en 2026, nous proposons 5 600 euros par berceau. Nous sommes dans la moyenne des communes de même strate. Nous avons récupéré parce que nous étions vraiment bas. Si vous le souhaitez, vous nous envoyez un mail avec tout et nous vous répondrons au fur et à mesure. Ce sera de l'écrit et vous l'aurez.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale

Nous allons vous envoyer un mail.

Mme CORTIJO, Maire

N'hésitez pas parce que là, nous allons prendre un peu de temps.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale

Nous sommes intéressés par ces documents.

Mme CORTIJO, Maire

Bien sûr, je comprends, ce sont des crèches associatives.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale

117 k€, ce ne sont pas de petites subventions que l'on donne aux écoles ou à d'autres associations.

Mme CORTIJO, Maire

N'hésitez pas, envoyez-nous quelques notes et nous vous répondrons encore plus précisément si vous le souhaitez. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je rappelle que trois personnes se sont déportées. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC50 « FINANCES » Attribution des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires pour l'exercice 2026

Délibération approuvée à l'unanimité avec 26 voix POUR (PAHUN Laurent, DEGERS Laurence et PUNTOUS ALBENQUE Loetitia ne prennent pas part au vote)

12. FINANCES - Attribution des subventions 2026 aux associations – conventions d'objectifs et de moyens avec les associations

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Je me déporte du vote.

M. PAHUN, Adjoint au Maire

Je me déporte également.

Mme PUNTOUS ALBENQUE Loetitia, Conseillère Municipale

Moi également.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Ces conventions d'objectifs et de moyens ont été proposées à certaines associations. Elles permettent de formaliser le fonctionnement. L'année dernière, nous avons identifié cinq associations qui avaient des parties structurantes sur la vie locale. Nous demandons aujourd'hui de renouveler ces conventions avec les nouveaux montants. Il s'agit du Comité des fêtes, de l'École de musique, d'Act en Rue, de Jardin Nature Pibrac et de Pibrac Randonnées Montagne. Comme nous l'avons dit et comme je l'ai dit à Madame BASQUIN tout à l'heure, ces conventions sont amenées à être peu à peu généralisées à toutes les associations et cela sera peut-être aussi à voir dans le CVA. Le Trésor public nous demande petit à petit tous les justificatifs et si une convention a été votée, même si elle est en dessous des 23 k€. C'est le débat que nous avons eu l'année dernière puisque nous avons eu

le cas cette année où le Trésor public est revenu vers nous en nous demandant absolument la convention pour pouvoir faire le règlement.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC51 « FINANCES » Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations
Délibération approuvée à l'unanimité avec 26 voix POUR (PAHUN Laurent, DEGERS Laurence et PUNTOUS ALBENQUE Loetitia ne prennent pas part au vote)

13. MDC - CENTRE SOCIAL - Convention de partenariat avec l'Opéra national du Capitole pour l'atelier « Chanter en chœur et en famille »

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

La Ville de Pibrac, via son Centre social dénommé Maison des citoyens, a candidaté auprès d'un dispositif que propose Toulouse Métropole dans le cadre des actions culturelles en Métropole, et a obtenu un atelier participatif qui s'appelle « Chanter en chœur et en famille ». Cet atelier se déroulera le 4 juillet. C'est un atelier de découverte du chant choral qui sera animé par Gabriel BOURGOIN qui est chef de chœur de l'Opéra national du Capitole. C'est un atelier participatif qui proposera aux familles de découvrir le chant choral en apprenant à chanter des extraits d'œuvres sélectionnées par le chef de chœur. Cet atelier se déroulera le samedi 4 juillet à 17 heures au Théâtre musical de Pibrac. Le Capitole intervient bien sûr gratuitement pour la Commune et pour les participants à cet atelier. Était annexée à cette délibération la convention de partenariat pour la mise en place de cet atelier dans laquelle vous trouvez toutes les modalités opérationnelles. Pour faire bénéficier les Pibracais de cette belle opportunité, nous vous proposons cette délibération avec la participation de la Ville à ce dispositif et d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC52 « CENTRE SOCIAL - MDC » Convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et l'établissement public du Capitole pour la participation de la Maison des Citoyens au dispositif « Actions culturelles en métropole / Saison 2025-2026 » / action « Chanter en chœur et en famille ».
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

14. MDC - CENTRE SOCIAL - Convention de mise à disposition d'un babyfoot inclusif

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Dans le cadre de l'organisation d'événements dans notre Centre social Maison des citoyens, le 30 mai va se tenir la fête du Centre social et à ce titre, nos services ont contacté la Mairie de Toulouse par l'intermédiaire de sa mission Égalité et diversité afin de proposer un dispositif un peu novateur aux Pibracais. Ce sera un babyfoot inclusif mixte qui va venir sur notre territoire. Sa particularité est qu'il a une représentation de personnages féminins, des personnages différents, de couleurs, d'identité et de genre. Ce babyfoot contribue à la représentation plus inclusive et diversifiée par le jeu. Cet outil vise :

- à encourager la mixité dans la pratique sportive ;
- à promouvoir l'égalité entre femmes et hommes ;
- à sensibiliser le public de manière accessible et interactive aux enjeux de citoyenneté.

Cet équipement ne va pas être utilisé uniquement sur une seule journée. Il va être utilisé pour les Olympiades du CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité). C'est un dispositif très intéressant pour la jeunesse. Il va être utilisé pour la fête de la Maison des citoyens le 30 mai et dans le cadre d'actions famille pause récré sur toute une semaine et sur différents ateliers.

Vous avez aussi la convention de mise à disposition qui prévoit une période du 28 mai au 5 juin où ce babyfoot inclusif sera à Pibrac. Dans la convention, vous trouvez toutes les modalités opérationnelles pour cet échange et bien sûr, c'est à titre gracieux pour la Commune. Par le biais de cette délibération, il est proposé à notre assemblée d'approuver cette convention et de vous permettre, Madame le Maire, de la signer.

Mme CORTIJO, Maire

Merci, Laurence. Y a-t-il des questions ? Madame HUSSET.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale

Ce n'est pas vraiment une question parce que je trouve que c'est très bien, il n'y a aucun souci là-dessus. Sauf que je voulais juste signaler que la MJC dispose également d'un babyfoot classique au niveau du Lab'Art'. Je sais que ce n'est pas l'objet d'une délibération, mais je pose quand même la question, dans une optique de réduction des coûts et de fonctionnement, et vu l'état des locaux, est-ce que la mutualisation des espaces entre la Maison des citoyens et la MJC est envisagée ou pas ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Le Lab'Art', c'est le local de la MJC, donc elle l'utilise comme elle l'entend et elle a besoin de bénéficier de son propre local, mais ensuite, les jeunes viennent à la Maison des citoyens et pourront profiter du dispositif du babyfoot. Mais, c'est un centre social avec des règles strictes, notamment par rapport aux relations avec la CAF, au subventionnement que nous percevons, donc dans ce centre social, il ne peut pas y avoir d'associations. Il y a des règles précises à respecter et la MJC a besoin de garder sa propre autonomie en termes de local. Là, nous n'optimiserions aucun coût puisque c'est gratuit.

Mme HUSSET, Conseillère Municipale

Un coût au niveau des locaux si on a une salle commune pour convivialité ou même des espaces prévus dans un même endroit pour la MJC et pour la Maison des citoyens sur un même lieu, et des équipements de meilleure qualité.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Dans un centre social, on ne pratique pas les activités de la même façon comme dans une MJC ou dans des associations. Dans un centre social, l'activité est l'outil pour travailler autre chose, par exemple de l'inclusion ou de l'accompagnement face à des personnes qui sont peut-être seules. C'est le rôle des agents qui travaillent dans un centre social, c'est différent. Il ne faut pas mélanger les deux choses. Les parties prenantes, comme les associations, ne sont pas favorables à ce genre de choses.

Mme CORTIJO, Maire

À la MJC, c'est de l'accueil de jeunes, il n'y a pas de souci, à la Maison des citoyens, au Centre social également. La différence est que le Centre social a un agrément CAF. C'est pour les familles. Que tout le monde joue ensemble, il n'y a aucun souci là-dessus, mais avoir un local commun n'est pas possible avec la CAF. Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix. Qui s'abstient ? Qui est contre ? (1) Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC53 « CENTRE SOCIAL - MDC » Convention entre la Ville de Pibrac et la Mairie de Toulouse pour la mise à disposition d'une œuvre unique, un baby-foot inclusif mixte avec 3 balles.
Délibération approuvée avec 28 voix POUR et 1 CONTRE (BOURGAIN Luc)

15. ADMINISTRATION - Révision du règlement du Marché Gourmand

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Les deux prochaines délibérations vont être quasiment identiques. Je ne vais exposer qu'une seule fois. Il s'agit de la révision des règlements intérieurs du Marché Gourmand et du Marché de Noël. Pour le Marché Gourmand, cela avait été adopté en 2023 et pour le Marché de Noël, la dernière révision datait de 2022. Dans ces règlements intérieurs apparaissent :

- les conditions d'admission ;
- le contenu des dossiers de candidature à fournir ;
- les critères de modalités d'attribution ;
- les tarifs des droits de place ;
- les obligations des exposants ;
- les mesures d'hygiène ;
- la sécurité ;
- l'assurance ;
- les modalités d'annulation.

Aujourd'hui, il vous est proposé une révision afin de clarifier les modalités de paiement du droit de place par les commerçants, que ce soit pendant le Marché Gourmand ou le Marché de Noël, car le paiement ne peut intervenir qu'une fois les commerçants sélectionnés par la Commission d'attribution des droits de place. Or, bien souvent, ils nous envoyaient les chèques avant quand ils envoyaient les demandes de candidature et c'était un petit peu compliqué de leur renvoyer ou de les déchirer. Nous avons une régie qui est aujourd'hui capable de faire cela. Le changement du règlement n'intervient que dès qu'il y a une attribution et ils nous envoient le chèque derrière.

Pour répondre à la question de Madame BASQUIN relative à Chorus lors de la Commission permanente, nous avons regardé et puisque les commerçants peuvent nous régler jusqu'à dix jours avant la manifestation, le temps

que nos services comptables mettent la facture sur Chorus et qu'ils payent derrière alors que nous avons une régie qui est faite pour cela, nous allons peut-être passer sur ce point-là pour de tels petits montants. Y a-t-il des questions ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Juste quelques petites remarques sur le paiement. Normalement, je crois que légalement, il ne faut pas qu'une seule modalité de paiement et là, aujourd'hui, il n'y a que la possibilité par chèque. Je ne sais pas si cela s'applique aussi dans ce cadre.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Les paiements peuvent s'effectuer par chèque et par espèces aussi, ils peuvent nous envoyer des espèces à partir du moment où nous avons la régie, c'est faisable aussi.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Quelques remarques complémentaires par rapport aux deux règlements. Les modalités du dépôt de dossier ne sont pas mentionnées dans les règlements ni la date limite de candidature.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Ces dates changent chaque année. Là, il va partir parce que nous attendions de passer ces deux modifications. Normalement, pour le Marché Gourmand, cela part courant avril et il y a un mois pour envoyer les dossiers. Nous faisons ensuite une commission pour choisir. Pour Noël, si mes souvenirs sont bons, cela part début août ou mi-août, avec une réponse pour fin septembre et une délibération début octobre ou mi-octobre.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

S'agissant d'un règlement, il serait quand même utile de mettre la date de retour des dossiers.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Nous ne les mettons pas parce qu'elles peuvent changer et qu'un appel à candidatures est passé directement sur le site internet comme vous avez certainement pu le voir ces dernières années.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Il n'y a pas de contact de la Ville non plus dans le règlement, hormis celui du DPO.

Mme CORTIJO, Maire

Nous allons le rajouter.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Pendant la Commission permanente, vous aviez dit de préciser aussi les horaires de montage et démontage des stands.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Pour le Marché Gourmand ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

À vérifier, mais il me semble que pour le Marché Gourmand, il est marqué sur l'appel à candidatures qu'ils ne peuvent pas partir tant que le marché n'est pas fini pour des questions de sécurité et tant qu'on ne leur donne pas l'autorisation. C'est ce qui a été fait jusqu'à présent. Il faut au moins essayer de les faire partir par l'autre côté quand il n'y a plus de danger. C'est marqué dans l'appel à candidatures.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Oui, mais comme c'est un règlement, n'est-ce pas plutôt le lieu dans le règlement que dans l'appel à candidatures ?

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Il faut voir juridiquement si nous le rajoutons ou pas.

Mme THERY, Directrice générale des services

Il pourrait être proposé, Madame le Maire, de rédiger une formulation assez générale en disant que les personnes sur place ne pourraient quitter le marché qu'à condition qu'il soit complètement terminé et que les conditions de sécurité le permettent, sans mettre d'horaires particuliers, puisque cela peut changer d'une année sur l'autre.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai une dernière petite remarque relative à la partie publicité. Il est indiqué : « *Toute publicité orale, micro, diffusion de cassettes vidéo* ». On peut peut-être l'adapter à la façon dont c'est diffusé aujourd'hui. « Audio », parce qu'a priori, on nous envoie des messages en disant qu'on n'entend rien de nos débats. Il y a peut-être un sujet de son ce soir, mais ce serait peut-être bien de mettre les modes actuels de diffusion vidéo et sonore.

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Je laisse la main au service juridique pour regarder ce point.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Pour ma gouverne, on parle de licence I ou II, mais pas de III ou IV. Réglementairement parlant, ne faut-il pas mettre toutes les licences dans la mesure où on consomme aussi sur place, notamment sur le Marché Gourmand ?

Mme CORTIJO, Maire

Les mettre oui, sauf que pour les licences III et IV, il faut des autorisations de débits de boissons. Il faudrait faire remplir une autorisation de débits de boissons à tous les commerçants, mais comment fait-on avec les administrés qui arrivent avec leur pique-nique et leurs boissons ? Y a-t-il d'autres questions ? (*Non*) Je mets aux voix cette délibération. Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC54 « ADMINISTRATION » Révision du règlement intérieur du Marché Gourmand

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

16. ADMINISTRATION - Révision du règlement du Marché de Noël

M. DUVALEY, Adjoint au Maire

Il s'agit de la remise à jour du règlement intérieur du Marché de Noël avec la même modification pour les mêmes raisons. L'élément qui a changé par rapport à la Commission permanente, c'est que nous avons ajouté que ce seront des stands de trois ou six mètres, puisque faire des stands de quatre mètres est un peu compliqué, nous sommes un peu limités sur l'esplanade.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC55 « ADMINISTRATION » Révision du règlement intérieur du Marché de Noël

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

17. ADMINISTRATION - Convention de déploiement du dispositif « CTG dans ma poche »

Mme CORTIJO, Maire

Il s'agit de signer une adhésion à la plateforme numérique « CTG dans ma poche ». Elle présente plusieurs intérêts majeurs pour la Commune :

- c'est un outil collaboratif où l'on pourra aller chercher des informations ;
- elle permet de bénéficier de l'expertise technique de la CAF ;
- elle permet une synergie entre tous les acteurs locaux.

Ce sera un outil numérique qui renforcera l'efficacité et qui simplifiera la gestion administrative. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC56 « ADMINISTRATION » Approbation de la convention d'adhésion à la plateforme numérique « Coopération » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

18. ADMINISTRATION - Convention de demande de statistiques à la CAF pour le diagnostic CTG

Mme CORTIJO, Maire

Pour avoir des statistiques et des données, nous sommes obligés de passer une convention avec la CAF concernant tout ce qui est RGPD afin de pouvoir travailler avec les chiffres de la CAF. Y a-t-il des questions ? (*Non*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

19. ADMINISTRATION - Renouvellement de la Convention avec le PRH31 pour la mise à disposition du RPE

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Le Pôle Ressources Handicap 31 (PRH31) est un accueil dédié aux familles de la Haute-Garonne ayant un enfant entre 0 et 18 ans en situation de handicap ou en situation de besoin spécifique. Ce dispositif a pour but d'informer, d'orienter, d'accompagner ces familles dans leur recherche de solutions en matière d'accueil inclusif, que ce soit au niveau de la crèche, d'assistantes maternelles, de centres de loisirs, de séjours de vacances ou de loisirs individuels. Pour être au plus près des familles et des besoins des familles pibracaises, le Pôle Ressources Handicap 31 vient régulièrement au Relais petite enfance et bénéficie d'un local pour pouvoir accompagner les familles. Ce service est gratuit, inconditionnel et garantit écoute et confidentialité. Il s'agit d'un accompagnement individualisé assuré par un professionnel sans rendez-vous et à proximité du domicile des familles.

Vu l'importance de ce dispositif, la Ville de Pibrac a souhaité renouveler cet accompagnement en faveur de l'enfance et des familles concernées. Nous vous proposons de renouveler cette délibération puisque la première délibération date du 3 décembre 2024. Cette convention a une durée d'un an et sera renouvelable deux fois. La convention était annexée à la délibération. Vous avez toutes les modalités pour l'accueil de ce service au Relais petite enfance. Par le biais de cette délibération, nous vous demandons d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention.

Mme CORTIJO, Maire

Madame Rocio BURMESTER.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale

Qui va s'occuper d'accueillir ces familles au RPE ? La puéricultrice ?

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Non, c'est le Pôle Ressources Handicap 31 qui est une structure spécifique avec du personnel qualifié qu'ils amènent sur place. Ce sont des psychologues, des personnes qui ont des compétences spécifiques.

Mme BURMESTER, Conseillère Municipale

Y a-t-il un planning préétabli ? J'utilise le RPE et je sais qu'il manque des créneaux pour accueillir et former les assistantes.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Rapprochez-vous du RPE, on vous dira les jours de permanence. Nous n'avons pas le détail, mais il y a un planning. Cela n'empiète pas sur le temps des assistantes maternelles parce que c'est dans un bureau spécifique à part. C'est de l'accompagnement individualisé. Comme il y a la salle de consultation pour les consultations PMI pour les bébés, il y a le même usage de cette salle qui n'empêche pas l'accueil des assistantes maternelles ou des autres activités du RPE. C'est vraiment dans le local spécifique, dans la salle de consultation. Ce n'est pas le personnel de Pibrac.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il d'autres questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC58 « DOMAINE » Renouvellement de la convention de mise à disposition ponctuelle d'une partie des locaux du Relais Petite Enfance (RPE) au profit du Pôle Ressources Handicap 31 (PRH31)

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

20. RPE - Convention partenariale – Pacte local des Solidarités 2025-2027

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Le Relais petite enfance a de nouveau déposé un dossier de candidature en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt 2026 relatif aux pactes locaux de solidarité. Ce sont des actions qui visent à renforcer la qualité des modes d'accueil des jeunes enfants en portant une attention particulière aux familles les plus vulnérables. L'objectif est de faire entrer la Commune de Pibrac dans ce pacte et de permettre la création d'un réseau de référents vulnérabilité qui sera composé d'un parcours d'accompagnement et de reconnaissance de l'accompagnement des besoins des familles. On est dans ce qu'on appelle le dispositif en faveur des 1000 premiers jours. Une subvention va être accordée. Le Relais petite enfance de Pibrac s'est appuyé sur un réseau partenarial solide sur le territoire parce que ce dossier a été travaillé en lien étroit avec le CCAS de Pibrac, la PMI, le Centre social Maison des citoyens et des professionnels de santé (kinés, sages-femmes). Il travaille

également avec les crèches de la Commune pour garantir une homogénéité. Il travaille aussi avec la Mission locale parce que le but est de permettre aux jeunes mamans suivies par la Mission locale de pouvoir avoir du temps pour effectuer leur recherche d'emploi. C'est un dispositif qui a été travaillé par tous nos services, et je tiens à ce que, Madame la DGS, vous puissiez remercier les services du travail qui a été fait parce que la Commune va bénéficier d'une subvention à hauteur de 5 683 euros pour une durée d'un an. C'est un travail conséquent. La convention indique toutes les parties prenantes (Mission locale, crèches, le Conseil départemental, la Mairie de Pibrac, la Caisse d'Allocations Familiales, le CCAS de Pibrac, la Mission locale, les crèches MéliMélo et Nicolas et Pimprenelle). Bravo aux agents pour ce travail. Cette subvention va permettre un meilleur accompagnement des familles pibracaises. Il est demandé par le biais de cette délibération d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention et d'adhérer à ce dispositif.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC59 « Relais Petite Enfance » Convention partenariale – Pacte locale des Solidarités 2025-2027

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

21. PERSONNEL - Création d'un Comité social territorial commun entre la Commune de Pibrac et le CCAS de la Commune de Pibrac

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

En amont des élections professionnelles du mois de décembre, il convient de créer un Comité social territorial commun entre la Commune et le CCAS compte tenu des liens étroits entre les deux structures. Il convient également de se prononcer sur le nombre de représentants titulaires du personnel que nous proposons de fixer à trois. Nous souhaitons également maintenir le paritarisme numérique entre les représentants de la collectivité et les représentants du personnel. Ce nombre est fixé à trois pour chaque collègue et autant de suppléants.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC60 « PERSONNEL » Création d'un comité social territorial commun entre la commune de Pibrac et le CCAS de la commune de Pibrac

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

22. PERSONNEL - Création de deux emplois permanents d'agent polyvalent entretien- restauration

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit de créer deux emplois permanents d'agent polyvalent à l'entretien et à la restauration à temps complet sur le grade d'adjoint technique territorial principal de deuxième classe ou principal de première classe. Il s'agit de pérenniser des emplois et de transformer des emplois non permanents en des emplois permanents sans augmentation du nombre d'agents de la collectivité.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC61 « PERSONNEL » Création de deux emplois permanents d'agent polyvalent entretien-restauration

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

23. PERSONNEL - Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Il s'agit de créer un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles à temps complet dans le cadre d'emploi des ATSEM, spécialisé principal de deuxième classe ou de première classe. Il s'agira de remplacer un agent qui part à la retraite. Nous anticipons ce départ à la retraite et nous ouvrons sur plusieurs grades pour pouvoir recevoir toutes les candidatures.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (Non) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC62 « PERSONNEL » Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

24. PERSONNEL - Création d'un emploi permanent de responsable des bâtiments communaux

Mme TARQUIS, Adjointe au Maire

Si vous me permettez, Madame le Maire, je vais faire un focus sur les deux prochaines délibérations parce que les deux concernent les services techniques. Suite à la réorganisation des services techniques qui a été votée en CST au mois de janvier dernier, il s'agit de créer un emploi permanent de responsable des bâtiments et un emploi permanent de responsable des espaces verts. Il s'agit de pouvoir réorganiser les services. Je précise que pour toutes ces délibérations de création de postes, l'emploi sera occupé par un fonctionnaire et si la recherche est infructueuse de candidats statutaires, nous laissons la possibilité de recruter des agents contractuels.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC63 « PERSONNEL » Création d'un emploi permanent de responsable des bâtiments communaux

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

25. PERSONNEL - Création d'un emploi permanent de responsable des espaces verts

Mme CORTIJO, Maire

Qui est contre la création d'un emploi permanent de responsable des espaces verts ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC64 « PERSONNEL » Création d'un emploi permanent de responsable des espaces verts

Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

26. ADMINISTRATION - Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs

Mme CORTIJO, Maire

Cette délibération a été transmise dans les délais légaux et nous avons échangé à la Commission permanente. Il faut 32 membres, dont :

- 16 membres élus ;
- 16 administrés pibracais ayant une appétence pour les impôts et ayant eu un métier qui ne se rapporte pas seulement aux impôts, mais aussi au cadastre.

Nous avons convenu à la Commission permanente d'avoir 14 élus de notre majorité et 2 élus de votre groupe. Cela vous convient-il ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Je vous ai envoyé un mail tout à l'heure pour un Pibracais ayant une appétence pour le sujet.

Mme CORTIJO, Maire

Il s'agit de Monsieur Jérôme PUGET. Nous allons le prendre, il n'y a pas de souci. Par contre, il faudra ses coordonnées. S'agissant des membres élus, il faut 8 titulaires et 8 suppléants. Je vous propose de prendre les 7 premiers conseillers municipaux élus et de laisser une place en titulaire et une place en suppléant. Cela vous convient-il ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

Pour nous, ce sera :

- Alexandra HUSSET en titulaire ;
- Luc BOURGAIN en suppléant.

Mme CORTIJO, Maire

Est-ce que je mets Monsieur PUGET en titulaire des contribuables ?

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

S'il vous plaît.

Mme CORTIJO, Maire

Nous avons une liste incomplète des contribuables, mais au niveau des élus, nous aurons :

- 7 titulaires :

- Moi-même ;
- Vincent FAYE ;
- Laurence DEGERS ;
- Franck DUVALEY ;
- Fanny PRADIER ;
- Miguel PAYAN ;
- Laurence TARQUIS ;

– 7 suppléants :

- Laurent PAHUN ;
- Honoré NOUVEL ;
- Dominique LE ROUX ;
- Philippe ARMANGAUD ;
- Isabel MOULY NIETO ;
- Joseph SALVADOR ;
- Myriam ROYERE ;
- Sabine ALIGÉ.

Nous sommes en attente d'autres contribuables. Nous allons passer la délibération comme cela. Nous avons jusqu'au 30 avril.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Pouvons-nous encore vous en donner un ou deux ?

Mme CORTIJO, Maire

Bien sûr. J'ai des propositions : Monsieur Jean-Paul MOREAU et Madame Laurence ATRISTAIN. Je suis en pourparlers avec deux ou trois autres personnes qui ne m'ont pas encore donné leur réponse. Nous ne sommes pas originaux, nous demandons à ceux qui l'étaient auparavant.

Mme THERY, Directrice générale des services

Il faut les désigner maintenant parce que vous soumettez la délibération au vote. Si ce n'est pas complet, nous avons le risque que ce ne soit pas retenu et que le Trésor Public désigne sur proposition de noms.

Mme CORTIJO, Maire
Nous en proposons 32.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale
Je souhaite proposer un autre contribuable titulaire : Monsieur Alain DUBOSC.

Mme CORTIJO, Maire

En liste d'attente, j'ai en titulaires :

- Monsieur Jean-Paul MOREAU ;
- Madame Laurence ATRISTAIN ;
- Monsieur Yves ALMENDROS ;
- Monsieur Jean-Pierre AGNEAUX ;
- Madame Laure GIRAUDEAU ;
- Monsieur Michel GOULAIN.

Mme BASQUIN, Conseillère Municipale

J'ai un autre contribuable supplémentaire à proposer : Madame Linda FRIBOLLE et Monsieur Thierry CAMALBIDE.

Mme CORTIJO, Maire

Je vous rappelle qu'il faut avoir des appétences au service des impôts et au cadastre parce qu'il faut aller métrer, etc.

En contribuables suppléants, j'ai :

- Madame FRIBOLLE Linda ;
- Madame Laure PRAT ;
- Monsieur FERRERI ;
- Monsieur HILLAT ;

- Monsieur VILLENEUVE ;
- Monsieur SCANDOLA ;
- Madame COLLOT ;
- Monsieur ROLDAN.

Je ne peux pas prendre Monsieur Thierry CAMALBIDE parce que c'était complet.

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC65 « ADMINISTRATION » Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

27. FINANCES - Vote des tarifs de l'événement « Pibrac en Scène » - programmation 2026 de l'Espace Culturel de Pibrac

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Pour rappel, Pibrac en Scène est la période où le TMP est réservé aux productions associatives et scolaires, le vivier d'artistes locaux sur scène, mais aussi dans le hall. Cela concerne tous les événements qui vont se produire sur cette période. Il y aura un total de 18 représentations. Vous avez le tableau qui fixe les tarifs convenus avec les structures (tarif normal, tarif réduit 1 et tarif réduit 2). Il y a une petite spécificité pour le réduit 1 pour les spectacles de Scaramouche pour lequel un tarif réduit est proposé dès qu'il y a deux représentations choisies dans la même journée.

- TMA 31 fera une représentation ;
- Scaramouche fera un spectacle et quatre déambulations, ce seront des événements sous forme d'ateliers dans la structure ;
- K Dance se produira quatre fois ;
- la MJC Danse se produira deux fois ;
- la MJC Cirque se produira une fois ;
- Figaro and Co se produira deux fois ;
- École élémentaire du Bois de la Barthe ;
- École élémentaire Maurice Fonvieille.

Le but de cette délibération est de fixer ces tarifs.

Mme CORTIJO, Maire

Y a-t-il des questions ? (*Non*) Qui s'abstient ? Qui est contre ? À l'unanimité. Je vous remercie.

Délibération n° 202604DEAC66 « FINANCES » Vote des tarifs de l'événement « Pibrac en Scène » - programmation 2026 de l'Espace Culturel de Pibrac
Délibération approuvée à l'unanimité avec 29 voix POUR

Compte rendu des faits marquants qui se sont déroulés sur la Commune et informations

Mme CORTIJO, Maire

Des faits marquants se sont déroulés sur la Commune, notamment les conférences Biodiver'Stival qui ont attiré beaucoup de monde. Merci aux organisateurs et aux bénévoles. Lors de ces conférences, il y a également eu des expositions de La Malle aux Arts.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Nous avons eu un partenariat avec La Malle aux Arts et l'association Pibrac Jardin Nature ainsi que beaucoup de conférences à destination des jeunes publics. Le partenariat avec les scolaires est à souligner.

Mme CORTIJO, Maire

Un grand remerciement. Nous avons eu le tournoi de foot, mais nous avons déjà eu un Conseil municipal entre-temps. Nous remercions également tous ces petits joueurs.

Nous avons eu dernièrement le job dating qui s'est déroulé à la Maison des Citoyens au Centre social. Cela a été un vif succès également.

Mme DEGERS, Adjointe au Maire

Cela a été un vif succès, il y avait la queue avant 14 heures. C'était un pilotage avec la Mission locale. Monsieur, vous aviez remarqué qu'il n'y avait peut-être pas assez d'entreprises pibracaises, mais le but est de créer des synergies. Les personnes qui accompagnent la jeunesse peuvent aller les interroger. Pour certaines entreprises, il est compliqué de venir toute l'après-midi sur ce dispositif, mais c'était une belle réussite et beaucoup de jeunes sont venus.

Mme CORTIJO, Maire

Oui, notamment pour les vacances. Étaient surtout représentés les deux services d'aide-ménagère sur la Commune.

Je souhaite également remercier le responsable des services finances, Jules SAUVAGE, qui est là ce soir pour ce travail accompli avec Monsieur Vincent FAYE. Merci beaucoup.

M. FAYE, Adjoint au Maire

Je m'associe à ces remerciements.

Mme CORTIJO, Maire

Merci beaucoup au service juridique, Monsieur Renaud SPADOTTI était également là ce soir. Merci, Madame la DGS, pour cette organisation.

Je vous remercie. Passez une excellente soirée et une bonne semaine, à bientôt.

La séance est levée.

Heure de clôture de la séance : 20 h 40.

Monsieur le Secrétaire de séance
Maxime SALEIX



Madame le Maire
Denise CORTIJO



Acte publié le : 15 JUIN 2026

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 202604DEAC38 « INSTITUTIONS » Désignation du secrétaire de séance Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC39 « INSTITUTIONS » Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2026 Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC40 « FINANCES » Adoption du Compte Financier Unique de la Commune exercice 2025 Adoptée par 22 voix POUR (hors Mme le Maire qui ne prend pas part au vote) et 6 CONTRE (BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio - BASQUIN Odile - BAUDET Xavier - HUSSET Alexandra - GROSS Isabelle)
Délibération n° 202604DEAC41 « INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE » Bilan 2025 des actions de formation des élus et débat annuel sur la formation des élus Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC42 « FINANCES » Approbation du bilan des acquisitions et cessions immobilières - Année 2025 Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC43 « FINANCES » Adoption du Compte Financier Unique de l'ECP exercice 2025 Adoptée par 22 voix POUR (hors Mme le Maire qui ne prend pas part au vote) et 6 CONTRE (BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio - BASQUIN Odile - BAUDET Xavier - HUSSET Alexandra - GROSS Isabelle)
Délibération n° 202604DEAC44 « FINANCES » Affectation du résultat de l'exercice 2025 de la Commune Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC45 « FINANCES » Affectation du résultat de l'exercice 2025 de l'ECP Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC46 « FINANCES » Vote du budget primitif 2026 de la Commune Adoptée par 23 voix POUR et 6 CONTRE (BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio - BASQUIN Odile - BAUDET Xavier - HUSSET Alexandra - GROSS Isabelle)
Délibération n° 202604DEAC47 « FINANCES » Vote du taux des taxes communales exercice 2026 Adoptée par 28 voix POUR (ABSENCE de BOURGAIN Luc)
Délibération n° 202604DEAC48 « FINANCES » Vote du budget primitif 2026 de l'ECP Adoptée par 23 voix POUR et 6 CONTRE (BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio - BASQUIN Odile - BAUDET Xavier - HUSSET Alexandra - GROSS Isabelle)
Délibération n° 202604DEAC49 « FINANCES » Vote d'une subvention de fonctionnement au CCAS et à l'ECP au titre de l'exercice 2026 Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC50 « FINANCES » Attribution des subventions aux associations, crèches associatives, amicales et coopératives scolaires pour l'exercice 2026 Adoptée par 26 voix POUR (PAHUN Laurent, DEGERS Laurence et PUNTOUS ALBENQUE Loetitia ne prennent pas part au vote)

Délibération n° 202604DEAC64 « PERSONNEL » Création d'un emploi permanent de responsable des espaces verts Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC65 « ADMINISTRATION » Désignation des membres à la Commission Communale des Impôts Directs Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC66 « FINANCES » Vote des tarifs de l'événement « Pibrac en Scène » - programmation 2026 de l'Espace Culturel de Pibrac Adoptée par 29 voix POUR

Étaient présents : CORTIJO Denise - FAYE Vincent - DEGERS Laurence - DUVALEY Franck - PAYAN Miguel - TARQUIS Laurence - PAHUN Laurent - NOUVEL Honoré - EL ROUX Dominique - ARMENGAUD Philippe - MOULY NIETO Isabel - SALVADOR Joseph - ROYERE Myriam - CHALGHOUMI FORET Nabiha - DELPEUCH Nicolas - PUNTOUS ALBENQUE Loetitia - DHELLEMMES Anne - STROH Marianne - SALEIX Maxime - BOURGAIN Luc - BURMESTER Rocio - BASQUIN Odile - BAUDET Xavier - HUSSET Alexandra - GROSS Isabelle
Ayant donné pouvoir : ALIGÉ Sabine à FAYE Vincent - LETISSE Fabien à Maxime SALEIX - GOUPILLE Stéphanie à PAYAN Miguel - PRADIER Fanny à TARQUIS Laurence

Monsieur le Secrétaire de séance
Maxime SALEIX

Madame le Maire
Denise CORTIJO

Acte publié le :

Délibération n° 202604DEAC51 « FINANCES » Conventions d'objectifs et de moyens avec les associations Adoptée par 26 voix POUR (PAHUN Laurent, DEGERS Laurence et PUNTOUS ALBENQUE Loetitia ne prennent pas part au vote)
Délibération n° 202604DEAC52 « CENTRE SOCIAL - MDC » Convention de partenariat entre la Ville de Pibrac et l'établissement public du Capitole pour la participation de la Maison des Citoyens au dispositif « Actions culturelles en métropole/Saison 2025-2026 »/action « Chanter en chœur et en famille ». Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC53 « CENTRE SOCIAL - MDC » Convention entre la Ville de Pibrac et la Mairie de Toulouse pour la mise à disposition d'une œuvre unique, un babyfoot inclusif mixte avec 3 balles. Adoptée par 28 voix POUR et 1 CONTRE (BOURGAIN Luc)
Délibération n° 202604DEAC54 « ADMINISTRATION » Révision du règlement intérieur du Marché Gourmand Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC55 « ADMINISTRATION » Révision du règlement intérieur du Marché de Noël Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC56 « ADMINISTRATION » Approbation de la convention d'adhésion à la plateforme numérique « Coopération » de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC57 « ADMINISTRATION » Approbation de la convention de cession de données avec la Caf de la Haute-Garonne dans le cadre de la Convention Territoriale Globale (CTG) Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC58 « DOMAINE » Renouvellement de la convention de mise à disposition ponctuelle d'une partie des locaux du Relais Petite Enfance (RPE) au profit du Pôle Ressources Handicap 31 (PRH31) Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC59 « RELAIS PETITE ENFANCE » Convention partenariale- Pacte locale des Solidarités 2025- 2027 Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC60 « PERSONNEL » Création d'un Comité social territorial commun entre la Commune de Pibrac et le CCAS de la Commune de Pibrac Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC61 « PERSONNEL » Création de deux emplois permanents d'agent polyvalent entretien- restauration Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC62 « PERSONNEL » Création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles Adoptée par 29 voix POUR
Délibération n° 202604DEAC63 « PERSONNEL » Création d'un emploi permanent de responsable des bâtiments communaux Adoptée par 29 voix POUR